

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 26 MAI 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
05/2/6
DOSSIER N°5754**

AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Jérémie SAUTY, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Hélène PILAT à Jérémie SAUTY
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Guy MARSALEIX à Bertrand LABAR
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service Patrimoine*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

OBJET : Aide à la restauration du patrimoine



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
"Vu la délibération n°CD2017-05/1/15 du Conseil départemental du 19 mai 2017 adoptant le règlement transitoire d'aides en faveur de la restauration du patrimoine"
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-05/2/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions récapitulées dans le tableau ci-après, au titre des aides à la restauration du patrimoine, pour un montant global de 6 087,90 €.

Communes	Nature des travaux	Montant H. T. des travaux	Montant de la dépense éligible	Autres financements sollicités	Montant maximum de la subvention
BASVILLE	Restauration toiture de la chapelle Saint-Alvard	17 110,81 €	17 110,81 €	DETR (25%) = 4 277,70 € PNR Millevalches (14%) = 2 400,00 €	1 711,08 €
LEPAUD	Toiture de l'église (remise en place de la croix et paratonnerre)	43 768,23 €	43 768,23 €	DETR (25%) = 10 942,06 €	4 376,82 €
TOTAL Patrimoine bâti non protégé					6 087,90 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 204, Réf. Fonctionnelle 312, Article 2041482, Opération 21.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET